



Incompatibilite dhumeur licenciement

Par **jon281085**, le **27/02/2014 à 15:11**

Bonjour, mon patron veut me licencier pour incompatibilite dhumeur ,a t il le droit alors que la vraie raison est que je les mit au prudhomme pour deux sanctions non justifie, en plus il la repetter lors de lentretien prealable a mon licenciement.

Par **Kroko77**, le **27/02/2014 à 16:52**

Bonjour,

Cela ne peut constituer en aucune manière un motif de licenciement réel et sérieux, selon la formule consacrée. Bien évidemment, s'il en venait à cette solution ultime pour ce motif, il vous resterait l'action prud'homale pour contester ce licenciement.
Bien à vous

Par **P.M.**, le **27/02/2014 à 17:25**

Bonjour,

L'incompatibilité d'humeur n'est pas en elle-même un motif de licenciement mais l'employeur pourrait s'appuyer sur des faits précis et objectifs pour motiver un licenciement...

Par **jon281085**, le **28/02/2014 à 11:29**

merci, pour vos réponses,je voulais savoir si mon patron a le droit de changer le motif de licenciement car sur la lettre recommander de licenciement il y a marqué que c'est pour faute que je suis licencier.

Par **P.M.**, le **28/02/2014 à 12:04**

Bonjour,

C'est la lettre de licenciement qui forme les limites du litige, l'employeur ne peut donc pas changer le motif ensuite...